

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 février 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
3 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
4 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
5 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
6 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
7 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
8 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
9 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
15 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
16 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
18 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
19 ENTRELACS	T COCHET Claire	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
26 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
27 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC Gwénaëlle	
28 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
29 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MERY	T ROULET Stéphane	
34 MOTZ	T CLERC Daniel	
35 MOUXY	T PERSON Armelle	
36 MOUXY	T BONICI José	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Départ après la délibération 3
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
41 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
42 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

24 communes présentes

Absents excusés :

PUGNY-CHATENOD	CROUZVIALLE Bruno
AIX-LES-BAINS	BRAUER Michelle
TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 février 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 11 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 48 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2025
Exécutoire le : 21 FEV. 2025
Publiée / Notifiée le : 21 FEV. 2025
Visée le : 21 FEV. 2025

RESSOURCES HUMAINES

Création des emplois pour accroissement saisonnier d'activité et accroissement temporaire d'activité au titre de l'année 2025

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant.

Afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé de créer les emplois suivants pour l'année 2025 en application de l'article 3 I. 1° et 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Pour les agents contractuels recrutés pour faire face un à accroissement temporaire d'activité sur la base de l'article 332-23 1° du code général de la fonction publique, la durée ne peut excéder 12 mois ou 18 mois consécutifs en cas de renouvellement.

Pour les agents contractuels recrutés pour faire face un à accroissement saisonnier d'activité sur la base de l'article 332-23 2° du code général de la fonction publique, la durée ne peut excéder 6 mois ou 12 mois consécutifs en cas de renouvellement.

Emplois saisonniers :

Filière administrative : 19 postes en 2025 :

- 1 poste d'adjoint administratif pour le service « secrétariat – accueil »,
- 5 postes d'adjoint administratif pour le service des « plages »,
- 1 poste d'adjoint administratif pour le service « capitainerie - ports »,
- 12 postes d'adjoint administratif, pour la tenue de la caisse et des tripodes du centre aquatique.

Filière technique : 39 postes en 2025 :

- 13 postes d'adjoint technique pour le service des « ports »,
- 7 postes d'adjoint technique pour le service « déchets »,
- 2 postes d'adjoint technique pour le service « assainissement »,
- 1 poste d'adjoint technique pour le service « Eau Potable »
- 4 postes d'adjoint technique pour le service « patrimoine et travaux »
- 12 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe au centre aquatique, pour divers travaux d'entretien, de nettoyage, d'accueil du public et de surveillance des espaces publics et des vestiaires.

Filière sportive : 20 postes en 2025 :

- 20 postes de maîtres-nageurs sauveteurs au centre nautique, pour la surveillance des bassins et la sécurité de la baignade.

Ces maîtres-nageurs seront en priorité des candidats titulaires du BEESAN (Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de Natation), sinon il sera fait appel à des personnes possédant le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

La rémunération des premiers se fera par rapport à la grille indiciaire des éducateurs des activités physiques et sportives et celle des seconds par rapport à la grille indiciaire des opérateurs des activités physiques et sportives.

Ces besoins sont constants par rapport à 2024.

Emplois en accroissement temporaire d'activité :

- 1- Afin de faire face à une augmentation significative des dossiers d'urbanisation, il est proposé de créer un poste de rédacteur pour assurer les missions d'instructeur au Service des Autorisations d'Urbanisme.
- 2- Afin de faire face à une augmentation de 117% des procédures marchés publics à lancer sur cette année 2025 par rapport à 2024, correspondant à un cumul de nouveaux marchés et de nombreuses reconductions de marchés qui arrivent à termes en fonctionnement, il est proposé de créer un poste de rédacteur pour assurer les missions de gestionnaire des marchés publics au sein du service de la commande publique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits au budget primitif, chapitre 012.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la création des emplois ci-dessus détaillés,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents, y compris les contrats de recrutement.

Aix-les-Bains, le 18 février 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 47- Présents et représentés : 51- Votants : 51- Pour : 51- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION 5 : CREATION DES EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ET ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Date de transmission de l'acte : 21/02/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 21/02/2025

Numéro de l'acte : d5359 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250218-d5359-DE

Date de décision : 18/02/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Création et transformation d'emploi contractuel
4.2.1.5. Autres délibérations